

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 AVRIL 2021**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 0
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre de membres absents : 4

L'an deux mille vingt et un et le vingt du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

ETAIENT PRESENTS Mmes BURLAN Christelle/ DELFOUR Etienne/ FERNANDEZ Martine/ JEAN Jacinthe/ MANCES Françoise/RENAUD Katia/MM CARBONNEL Jean-Louis/DEL VALS Jérôme/LABESSOUILLE Jérôme/LAZARO Pascal/ROLLIN Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ETAIENT ABSENTS : MM OUBALKASSAM Mohamed/OCANA Joffrey/ HOYOS Pierre et MME AVILA Nathalie

DATE DE LA CONVOCATION : 15 Avril 2021

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance Mme DELFOUR Etienne est désigné à cette fonction qu'il accepte

Le procès-verbal de la séance du 13 Avril 2021 est approuvé à l'unanimité

1. DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L.2122.22 DU CGCT

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'il a pris la décision suivante :

- **08.04.2021** conclusion d'un contrat avec la Société APAVE SUDEUROPE SAS pour les missions suivantes : diagnostic sécurité des personnes et attestation réglementaire handicapés après travaux pour un montant de 1 000.00 € HTVA

- **13.04.2021** création d'un budget annexe dans Phase Web Finances confié à la société INETUM pour un montant de 195.00 € HTVA

- **13.04.2021** le fleurissement 2021 confié à la société JARDIFORT pour un montant de 1 775.00 € HTVA

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

2. DECLARATION DE SOUS TRAITANCE POUR L'EXTENSION DU CIMETIRE – ESPACES VERTS

Point retiré de l'ordre du jour

3. FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Arrivée en séance de Madame Jacinthe JEAN

Monsieur le Maire présente à ses collègues l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2021 transmis par le directeur départemental des finances publiques

Cet état comporte les bases d'imposition prévisionnelles 2021 suivantes :

Taxe foncière bâtie	682 900
Taxe foncière non bâtie	44 400

Les taux des taxes communales pour l'exercice 2020 étaient les suivants

Taxe foncière bâtie	24.52 %
Taxe foncière non bâtie	97.63 %

Les produits de la fiscalité (à taux constants) seraient les suivants :

Taxe foncière bâtie	682 900	24.52 %	167 447
Taxe foncière non bâtie	44 400	97.63 %	43 348
			210 795

Monsieur le Maire propose de maintenir pour l'exercice 2021 les taux de l'exercice 2020 pour les taxes foncières.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 2 abstentions de maintenir pour l'exercice 2021 les taux de l'exercice 2020. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents.

4. BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE - EXERCICE 2021

Point retiré de l'ordre du jour

5. BUDGET ANNEXE GESTION ABBAYE - EXERCICE 2021

Madame Katia RENAUD, rapporteur, présente les propositions suivantes, concernant le budget annexe gestion abbaye de la Commune examinées préalablement en Commission :

-Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	125 227.71	125 227.71
Résultat de fonctionnement reporté	0	0
Total de la section de fonctionnement	125 227.71	125 227.71

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	22 500.00	43 979.52
+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	948.00	0.00
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté	20 531.52	0

=		
Total de la section d'investissement	43 979.52	43 979.52
TOTAL DU BUDGET	169 207.23	169 207.23

Monsieur le Maire reprend la parole et invite le Conseil Municipal à en délibérer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

6. BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2021

Madame Katia RENAUD, rapporteur, présente les propositions suivantes, concernant le budget annexe gestion de service de l'eau et de l'assainissement de la Commune examinées préalablement en Commission :

-Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	39 363.00	40 156.90
Résultat de fonctionnement reporté	793.90	
Total de la section de fonctionnement	40 156.90	40 156.90

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	36 653.00	36 042.25
+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	180 543.88	441 889.50
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté	260 734.87	

=		
Total de la section d'investissement	477 931.75	477 931.75
TOTAL DU BUDGET	518 088.65	518 088.65

Monsieur le Maire reprend la parole et invite le Conseil Municipal à en délibérer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

7. BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021

Madame Katia RENAUD, rapporteur, présente les propositions suivantes, concernant le budget principal de la Commune examinées préalablement en Commission :

-Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	976 254.48	714 686.00
Résultat de fonctionnement reporté		261 568.48
Total de la section de fonctionnement	976 254.48	976 254.48

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	3 950 824.00	4 844 023.33

+

Restes à réaliser de l'exercice précédent	4 468 895.05	3 560 220.00
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté		15 475.72

=

Total de la section d'investissement	8 419 719.05	8 419 719.05
TOTAL DU BUDGET	9 395 973.53	9 395 973.53

Monsieur le Maire reprend la parole et invite le Conseil Municipal à en délibérer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Vu pour être publié le vingt-deux avril deux mille vingt et un et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis Carbonnel



Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie